

Le service statistique ministériel (SSM) relatif aux collectivités locales rattaché à la direction générale des collectivités locales (DGCL)

Publié le 2 juillet 2024

Textes juridiques de référence :

Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques

Règlement (CE) 223/2009 du 11 mars 2009 modifié relatif aux statistiques européennes

Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP) - 2017

Décret 2009/250 du 3 mars 2009 modifié relatif à l'Autorité de la statistique publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000020344133/>

Article 29-1 du décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer (modifié par le décret n°2020-55 du 28 janvier 2020 - art. 6) précisant que les services statistiques du ministère de l'intérieur veillent, chacun dans leur champ de compétence respectif, à l'élaboration et à la diffusion de l'information statistique dans le respect de l'indépendance professionnelle de la statistique publique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027838041/>